

Novembre 2024
Ville de Montréal

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le site de Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud.

Arrêtons de parler de nuisances et nommons plutôt ces éléments tels qu'ils sont, soit des polluants industriels. Le bruit des activités directes de l'entreprise est la principale mesure utilisée afin de caractériser les impacts négatifs sur la vie des citoyen.es du quartier. Cependant, une telle vision est réductrice. Les activités indirectes liées à l'exploitation du terrain et allant de pair avec les intérêts pécuniaires de Ray-Mont Logistiques se doivent d'être considérées pour une analyse plus globale de la santé, le bien-être et la qualité de vie des résident.es ainsi que de la faune et de la flore du secteur. Une augmentation du trafic industriel, routier et ferroviaire, s'accompagnera de bruit, mais aussi une augmentation des polluants atmosphériques (donc une potentielle diminution de la qualité de l'air déjà plus pauvre qu'ailleurs dans l'est de l'île), de vibration (affectant la santé du sol et de son vivant) ainsi que de pollution lumineuse (nuisible pour la santé humaine, animale et végétale).

L'entreprise propose des mesures de mitigation qui sont qualifiables, en plus d'être insuffisantes, de purement esthétique. Il est faux de penser que d'ajouter du feuillage sur moins de 4% du terrain est acceptable. Cette vision «terreplastiste» réduit le territoire et ses habitant.es à des entités unidimensionnelles où le mètre carré est maître. En 2024, planter des arbres et verdir des toits et du bitume est nettement insuffisant. Et que les autres mesures liées à la zone tampon, dont la butte et le bassin de rétention d'eau, devront être assumées par la Ville est déplorable pour une entreprise disant faire sa part d'effort.

Depuis maintenant 18 ans, je suis résidente du secteur Viauville et je suis voisine des activités industrielles et portuaires du secteur qui sont déjà très fortes. Les promesses d'atténuation n'arriveront pas à compenser les nombreuses nuisances environnementales et sanitaires causées par l'entreprise. Le développement et l'augmentation des activités industrielles demandés par Ray-Mont Logistiques ne sauraient faire inverser ce constat.

Une ville qui est prospère est une ville résiliente, riche en biodiversité. Dans un avenir déjà à nos portes, où les changements climatiques ne seront plus un «pensez-s'y bien», mais plutôt le quotidien, la nature doit être le pivot autour duquel s'articulent les processus réflexifs et décisionnels. C'est dans cet esprit qu'il est essentiel de développer des stratégies d'urbanisme durables qui favorisent l'équilibre entre les besoins économiques et la nécessité des espaces naturels. Accéder aux demandes actuelles de l'entreprise rentre en conflit direct avec les objectifs de la Ville de Montréal en matière de développement durable tel que décrit dans son projet Montréal 2050. Le seul constat est celui de l'échec.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose aujourd'hui, mais aussi hier, au Projet de Ray-Mont logistiques; autant à son fonctionnement actuel qu'au développement et l'exploitation de son terrain ainsi qu'à l'étalement de ses activités.

Uwa-Whitney Ighodaro
Citoyenne enracinée